

LE DECROCHAGE SCOLAIRE : UN ENJEU D'ÉDUCATION POUR TOUS DANS LE CONTEXTE GENEVOIS

Youssef Hrizi & Rami Mouad

Service de la recherche en éducation (SRED)

RESUME

L'accès à l'éducation est un droit pour chaque enfant que nul ne saurait contester. Il n'en demeure pas moins qu'il représente toujours un défi pour nos sociétés. A l'échelle mondiale, les problématiques auxquelles doivent faire face les autorités publiques en matière d'éducation sont multiples et variables d'un pays à l'autre. En Suisse, et plus particulièrement à Genève, la quasi-totalité des jeunes âgés de 4 à 15 ans sont scolarisés (CITE 0 à 2). L'accès à une éducation de base est donc acquis. Les enjeux liés à l'éducation pour tous à Genève se situent davantage autour du défi de maintenir les jeunes engagés dans le système de formation jusqu'à l'obtention d'un diplôme de niveau secondaire II (CITE 3). Cette nécessité d'acquérir un titre résulte du contexte économique genevois qui est particulièrement peu propice à l'insertion professionnelle des jeunes sans qualification. Combien de jeunes sont concernés à Genève ? Qui sont-ils ? Que font-ils après avoir quitté le système de formation ? Quelles sont les mesures de remédiation développées ? Autant de questions auxquelles nous tenterons d'apporter des éléments de réponse dans le cadre de cette contribution.

ABSTRACT

Access to education for each child is a right that no one disputes. Still, it remains a concern and a challenge for our societies. On a worldwide scale, the educational problems that public authorities must face are numerous and quite different from one country to another. In Switzerland, and more specifically in Geneva, almost all children aged between 4 and 15 are in the education system (ISCED 0 to 2). Access to basic compulsory education is thus granted. The challenge of education for all in Geneva lies in maintaining young people in school or training up to secondary level II (ISCED 3). This need for a diploma stems from the Geneva economic context where the employment prospects for unskilled youths are particularly bad. How many young people are concerned in Geneva? Who are they? What do they do after leaving school? What are the policy measures to drive them back into education? Our paper addresses these questions and attempts to provide some answers.

La problématique des jeunes non scolarisés ou qui n'ont pas achevé leur cycle d'étude est plus que jamais d'actualité. En effet, d'après les derniers résultats de l'OCDE (2014), environ « 84% des jeunes d'aujourd'hui devraient terminer avec succès leurs études secondaires au cours de leur vie » (p. 22). De nombreux jeunes n'achèvent donc pas leur formation et quittent l'école



sans avoir obtenu de certification. Une partie d'entre eux intègre, non sans difficulté, le marché du travail (à la fois pour y entrer et pour s'y maintenir), alors que d'autres, toutefois moins nombreux, s'exposent à des situations qui peuvent mener vers une forme de marginalisation sociale et économique. La Suisse et le canton de Genève en particulier n'échappent pas à cette réalité. La problématique du décrochage scolaire ou de la rupture de formation n'est pas nouvelle, mais elle suscite ces dernières années une attention particulière de la part des politiques. En 2011, un rapport de la Commission externe d'évaluation des politiques publiques (CEPP) de Genève, visant à évaluer la politique d'information et d'orientation professionnelle en faveur des jeunes en rupture de formation, alertait sur le fait que « la rupture de formation hypothèque sérieusement l'avenir professionnel des jeunes et peut à plus long terme compromettre leur insertion sociale » (p. 11). Dès lors, différentes actions publiques ont été réalisées comme le lancement du programme national « Case management : formation professionnelle », visant à accompagner les jeunes en difficulté à s'insérer dans un processus de formation professionnelle, ou encore la mise en place d'un dispositif interinstitutionnel pour l'Encouragement à la qualification et à l'insertion professionnelle (EQIP). Par ailleurs, cette préoccupation politique est formalisée par l'objectif de certifier d'ici l'horizon 2015 « 95% d'une classe d'âge et, par conséquent, réduire le nombre de jeunes qui sortent du système sans diplôme » (CDIP, 2011). Nous proposons au travers de cet article de souligner l'importance de sortir du système de formation avec un diplôme, dans le contexte genevois. Nous poursuivrons sur la question de la problématique du décrochage scolaire telle qu'elle est vécue à Genève. Pour ce faire, nous porterons une attention particulière aux jeunes déscolarisés, aux motivations qui les ont conduits à quitter l'école et à leur situation à l'issue de la rupture de formation. Nous dresserons ensuite un panorama des mesures entreprises par les autorités publiques genevoises afin de lutter contre ce phénomène.

1. L'ACQUISITION D'UN DIPLOME : UN ENJEU MAJEUR DANS LE CANTON DE GENEVE

En Suisse, et plus particulièrement à Genève, la quasi-totalité, soit 99%, des jeunes âgés de quatre à quinze ans sont scolarisés dans une école de niveau primaire (CITE 0 & 1) ou de niveau secondaire I (CITE 2) (OCDE, 2014). L'accès à une éducation de base est donc acquis. Il s'agit d'ailleurs d'une volonté de l'Etat actée dans la législation fédérale qui fixe l'obligation de scolariser tous les jeunes jusqu'à l'âge de 15 ans (Cst. 1874, Art. 27 ; Cst. 1999, Art. 62). La réalisation de cet objectif passe par une implication forte et conjointe des cantons et des parents. Il incombe en effet au canton de dispenser un enseignement gratuit dans des écoles publiques et ouvertes à tous. D'un autre côté, il revient aux parents la responsabilité et l'obligation de donner une instruction à leurs enfants (LIP, Art. 12), à travers le système de formation public ou privé (voire dans de quelques exceptions, à domicile).

1.1. Le système de formation genevois

Pour parvenir à l'intégration scolaire de la totalité des jeunes, le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) du canton de Genève a développé plusieurs structures de formation. Les voies dites « classiques » amènent les enfants à fréquenter les niveaux

d'enseignement primaire et secondaire I qui constituent la scolarité obligatoire. Par la suite, en fonction de leurs résultats scolaires et de leurs aspirations, ils s'orientent vers des études générales (formation gymnasiale ou de culture générale) ou vers d'autres études qui conduisent de manière plus directe à l'apprentissage d'un métier (formation professionnelle).

En parallèle des filières de formation « classiques », d'autres structures ont été développées. Elles s'adressent aux élèves à besoins éducatifs particuliers, d'un point de vue scolaire, langagier ou autre à qui l'on propose un programme adapté. L'idée étant qu'à moyen terme, ils (ré)intègrent le système de formation conventionnel. Il s'agit notamment de structures adaptées aux enfants présentant des handicaps (physiques, mentaux, sensoriels et psychiques) et/ou des difficultés importantes d'apprentissage et du développement (enseignement spécialisé). D'autres structures de formation sont spécifiques aux élèves allophones récemment arrivés à Genève (structures d'accueil). Enfin, des structures dites « de transitions » s'adressent aux jeunes qui sont « pris en étau » entre des écoles inaccessibles, en raison de leurs notes insuffisantes et des apprentissages professionnels où ils ont souvent de la peine à se faire engager. Par ailleurs, le secteur de l'enseignement privé, de par son offre de formations complémentaires (formations proposées dans d'autres langues, possibilité de suivre des cursus internationaux, offre de pédagogies spécifiques) participe également à cet effort de scolarisation de masse.

1.2. Le diplôme comme « minimum requis » pour l'insertion professionnelle

Les enjeux liés au mouvement d'éducation pour tous (EPT) se situent, à Genève, davantage autour du défi de maintenir les jeunes engagés dans le système de formation jusqu'à l'obtention d'un diplôme de niveau secondaire II (CITE 3). Cette nécessité d'acquérir un titre résulte à la fois du phénomène de massification des études (et de la certification) observés depuis les années 1980 (Davaud & Rastoldo, 2012) et d'un contexte économique genevois particulier. A Genève, comme dans le reste de la Suisse, de plus en plus de jeunes acquièrent un diplôme. Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS, 2015), plus de neuf jeunes sur dix achèvent leur formation postobligatoire en obtenant une certification, contre sept sur dix en 1980. De par cette généralisation de la certification, ceux qui n'en obtiennent pas se retrouvent davantage fragilisés. Ils ne peuvent pas accéder aux études post diplômes, et sont en position défavorable sur le marché de l'emploi face à d'autres jeunes en possession d'un titre. Le canton de Genève doit également composer avec un contexte économique qui est particulièrement peu propice à l'insertion professionnelle des jeunes sans qualification. Le marché du travail genevois se caractérise en effet par une très forte tertiarisation de l'économie (OCSTAT, 2014) et un taux de chômage supérieur d'environ deux points à la moyenne suisse (5,5% pour Genève contre 3,2% au niveau suisse) (SECO, 2015). Le fait d'avoir terminé sa scolarité obligatoire ne permet plus de s'insérer sur le marché du travail où les emplois peu qualifiés disparaissent au profit de l'automatisation ou de la délocalisation du travail. De surcroît, les postes qui requièrent un niveau de formation plus important se développent et une concurrence accrue s'installe entre les candidats à l'emploi. Dans les différents domaines d'activités professionnels, les emplois occupés tendent à l'être par des personnes surqualifiées (Amos et al., 2010). Dans ce contexte, posséder un diplôme représente un « minimum requis » pour espérer réussir son insertion

économique. Les jeunes non qualifiés se retrouvent alors davantage fragilisés, et le risque de se retrouver dans une situation précaire (chômage) étant alors multiplié par quatre (Petrucci & Rastoldo, 2014).

Le rôle du système de formation ne se limite donc plus à accueillir et instruire l'ensemble des jeunes. Il incombe à l'école de former les élèves en vue de les amener à l'acquisition d'une qualification qui favorisera leur future entrée dans la vie active (LIP, art. 4). De fait, la situation des élèves qui interrompent prématurément leur formation durant le secondaire II (CITE 3) peut s'avérer problématique. Elle reflète, d'une certaine manière, les efforts à consentir en terme d'EPT, non pas compris comme le devoir de massification de l'enseignement, mais davantage comme le droit de chaque jeune à achever une formation reconnue en vue d'appréhender plus sereinement son insertion professionnelle. Ces « décrocheurs » représentent une réelle préoccupation pour les autorités cantonales. Différentes mesures sont mises en place afin de maintenir ou de réintégrer ces jeunes dans le système de formation genevois. D'un point de vue législatif, l'obligation de formation a été récemment étendue jusqu'à l'âge de 18 ans (Cst-GE 2012, Art. 194) avec une volonté affichée d'œuvrer à la certification du plus grand nombre de jeunes (CDIP, 2011). D'autres actions notamment sur le plan structurel ou pédagogique sont également développées.

2. LE DECROCHAGE SCOLAIRE A GENEVE

Dans le cadre de la politique menée en faveur des jeunes en rupture de formation, un dispositif d'encouragement à la qualification et à l'intégration professionnelle (EQIP) regroupant différentes institutions du canton de Genève provenant des domaines de l'éducation, du social, de la jeunesse, ou encore économique a vu le jour en 2009. Les objectifs de ce dispositif visaient notamment à « sortir de l'aide sociale et du chômage les jeunes [...] en rupture de formation » et à « favoriser la reprise d'une formation qualifiante [...] pour ces jeunes gens » (CEPP, 2011, p. 61). Pour y parvenir, un observatoire du décrochage scolaire, associant le Service de la recherche en éducation (SRED) à des représentants de la commission EQIP, a été mise en place avec la volonté de produire des informations tant sur le plan statistique que sur le plan de la connaissance et la compréhension du décrochage scolaire. Une enquête menée auprès de l'ensemble des élèves qui ont interrompu une formation de niveau secondaire II (CITE 4) au cours de l'année scolaire 2013-14 a été menée à Genève dans ce sens (Petrucci & Rastoldo, 2015a). Il s'agissait, plus précisément, de mieux décrire la réalité chiffrée des interruptions prématurées de formation qui interviennent en cours d'année scolaire, de cerner les motifs d'interruption, de connaître l'opinion des jeunes concernés sur leur situation au moment du décrochage et de questionner les jeunes sur leurs occupations immédiates et leurs projets pour l'année suivante. Les réponses à l'enquête sont mises en correspondance avec les informations de la base de données scolaires du DIP. Cette dernière contient des indications longitudinales sur les parcours de formations et des données sociodémographiques (genre, catégorie socioprofessionnelle, statut migratoire). Dans le cadre de cette contribution, nous appuierons principalement notre propos sur les données issues de cette enquête ainsi que divers travaux menés, notamment par le SRED, sur la thématique du décrochage scolaire.

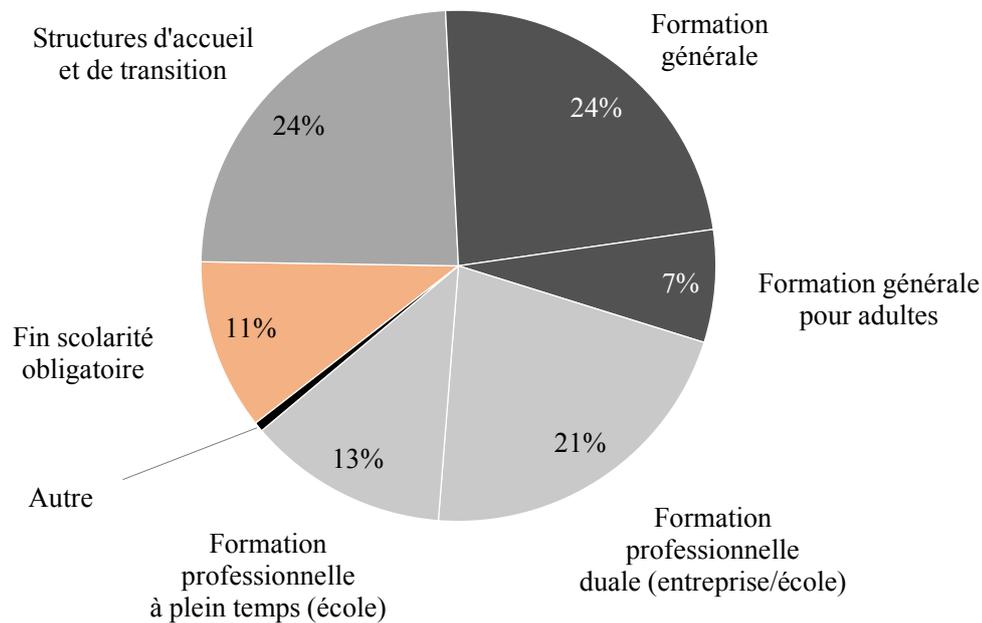
Concernant la définition du décrochage scolaire, il ressort de la littérature qu'il existe un certain flou autour de la définition, de la question du dénombrement et de la terminologie utilisée pour qualifier et identifier les jeunes en situation de décrochage scolaire (Petrucci & Rastoldo, 2015b). La définition retenue pour cette contribution est celle adoptée par les autorités en charge des politiques éducatives à Genève (DIP), à savoir que les situations de décrochage scolaire concernent les jeunes de 15 à 25 ans qui résident dans le canton et sont à la fois sans diplôme de niveau secondaire II (CITE 3) et sans formation en cours.

2.1. Combien de jeunes sont concernés à Genève ?

Comme dans la plupart des pays, il est difficile d'identifier avec exactitude le nombre de jeunes en rupture de formation (Boudesseul & Vincent, 2012). A Genève par exemple, certains jeunes quittent le territoire cantonal pour d'autres cantons ou d'autres pays, avant l'obtention d'un diplôme. Ils étaient jusqu'à présent comptabilisés dans les estimations des décrocheurs. Des aménagements dans les systèmes d'information sont en cours pour distinguer les situations qui relèvent effectivement du décrochage scolaire et celles en lien avec la mobilité géographique. Compte tenu de ces biais, on estime à environ 1 100, soit 4,6% d'une cohorte, le nombre de jeunes qui interrompent chaque année leur scolarité avant l'obtention d'un diplôme (Davaud, Petrucci & Rastoldo, 2011 ; Petrucci & Rastoldo, 2015a).

2.2. Quand interviennent les ruptures de formation ?

L'analyse des moments où l'interruption est intervenue montre que l'ensemble des filières de formation de niveau secondaire II (CITE 4) sont concernées par cette problématique (graphique 1). Peu d'interruptions sont constatées lors de la transition entre école obligatoire et post obligatoire (11%), ce qui illustre la forte capacité intégratrice de cette transition. De manière générale, les ruptures de formation s'observent principalement lors des premières années de scolarité de l'enseignement secondaire II.

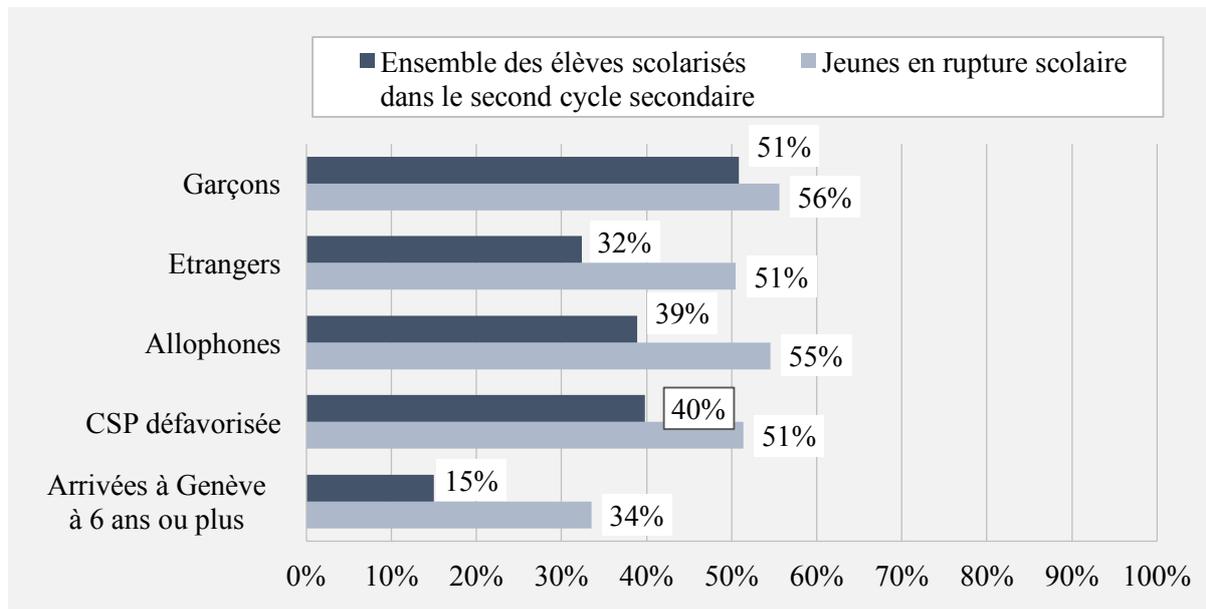
Graphique 1. Lieu d'interruption de la formation

Source : Petrucci & Rastoldo (2014)

Certaines filières de formation sont plus exposées que d'autres, probablement parce qu'elles accueillent un public plus fragile scolairement. Petrucci et Rastoldo (2015a) précisent à cet effet que les structures de transition et d'accueil, qui prennent en charge des jeunes qui ont souvent connu des difficultés scolaires antérieures importantes ou issus de migration récente, ont un taux de décrochage de l'ordre de 12%, alors que dans la filière gymnasiale, formation la plus exigeante scolairement, il est presque cinq fois plus faible.

2.3. Quelles caractéristiques sociodémographiques des jeunes en situation de décrochage ?

Quelques caractéristiques sociodémographiques sont plus souvent présentes chez les jeunes en situation de décrochage que chez leurs camarades du même âge (graphique 2). Les résultats des enquêtes menées à Genève sur cette population (Davaud, Petrucci & Rastoldo, 2011 ; Petrucci & Rastoldo, 2014 ; Petrucci & Rastoldo, 2015a) montrent clairement que ces situations concernent plus souvent des garçons, des allophones, des jeunes de nationalité étrangère, issus d'un milieu modeste et arrivés à Genève tardivement (après six ans). On retrouve également la problématique migratoire puisque 17% des jeunes en situation de décrochage ont fréquenté une structure d'accueil. Il est important de relever qu'il ne s'agit pas de déterminismes absolus et que ces caractéristiques ne conduisent pas, en soi, à des situations d'abandon de formation. Ajoutons par ailleurs que des similitudes apparaissent, d'un point de vue social et scolaire, entre les jeunes qui quittent prématurément le système de formation et ceux qui connaissent des difficultés scolaires à la fin de l'école obligatoire (public des structures de transition) (Hrizi *et al.*, 2014).

Graphique 2. Caractéristiques socio-démographiques des jeunes genevois en rupture scolaire

Source : Petrucci & Rastoldo (2014)

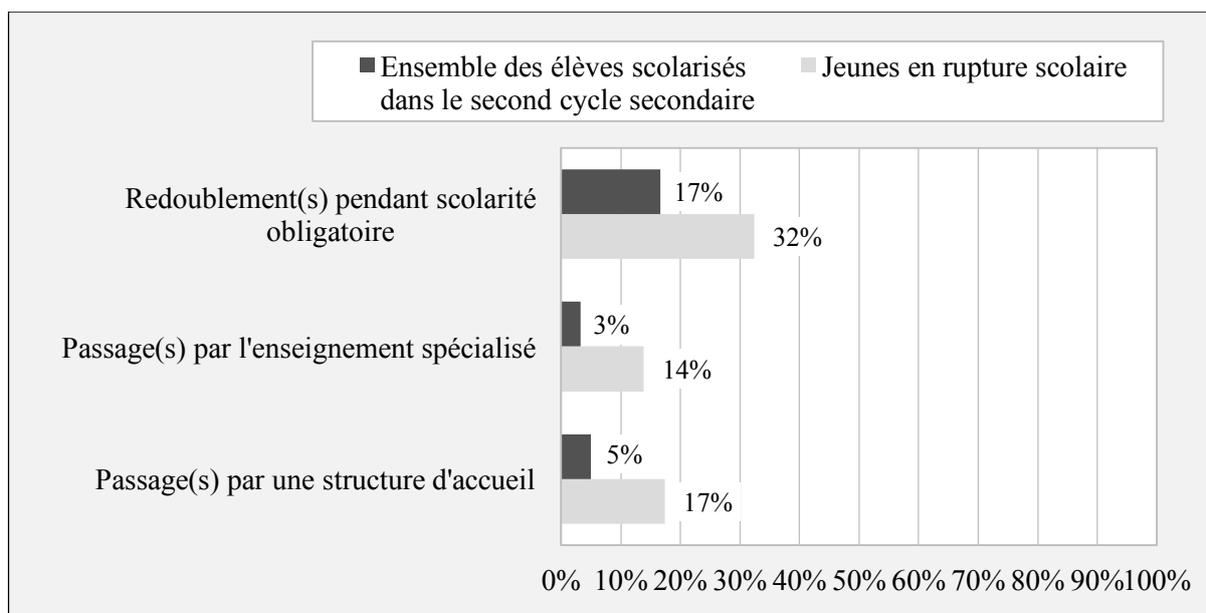
2.4. Pourquoi décrochent-ils ?

Le décrochage scolaire est souvent l'aboutissement d'un processus long et complexe (Blaya, 2010 ; Glassman, 2010). Phénomène multidimensionnel, il est marqué par un cumul de difficultés personnelles, familiales et scolaires, qui interagissent les unes avec les autres. Les facteurs qui conduisent au décrochage scolaire sont donc à la fois exogènes et endogènes à l'école (Blaya, 2010 ; Gilles *et al.*, 2012). Le souhait de changer d'orientation, les difficultés scolaires (ou dans l'entreprise), le cadre familial et les problèmes d'ordres personnels sont autant de facteurs, qui souvent s'additionnent et se conjuguent, pour amener les jeunes à quitter le système scolaire. Dans la littérature aussi bien Suisse (Janosz, 2000 ; Lamamra & Masdonati, 2012 ; Petrucci & Rastoldo, 2015a) qu'internationale (Bernard & Michaut, 2014 ; Fortin *et al.*, 2004), plusieurs motifs amenant les jeunes à interrompre leur formation reviennent de manière récurrente. Il est néanmoins important de relever que pris indépendamment, aucun des facteurs ne peut à lui seul prétendre rendre compte du décrochage (Blaya, 2010). Par contre, leur accumulation augmente significativement le risque d'être confronté au décrochage scolaire (Blaya & Fortin, 2011).

L'institution scolaire n'est pas étrangère au phénomène de décrochage scolaire (Blaya, 2010). L'apparition de difficultés à l'école (difficultés scolaires, climat de l'école/classe, relation avec le personnel de l'école) (Blaya, 2010 ; Pagani & Tanner, 2014) est un motif d'interruption partagé par un grand nombre de jeunes en rupture scolaire. A ce titre, Janosz (2000) a mis en évidence une typologie des jeunes décrocheurs sur la base de trois dimensions : l'inadaptation scolaire comportementale, l'engagement du jeune face à la scolarisation et la réussite scolaire. A Genève, les difficultés d'ordre scolaire sont en général déjà présentes assez tôt dans la

scolarité et persistent tout au long de celle-ci. Près d'un tiers des jeunes en situation de décrochage scolaire ont connu au moins un redoublement au cours de la scolarité obligatoire (graphique 3). Par ailleurs, le passage par les classes de l'enseignement spécialisé (y compris les classes ateliers du cycle d'orientation), bien souvent signe de difficultés scolaires majeures, concerne 14% des décrocheurs. Des difficultés relationnelles au sein de l'école ou de l'entreprise formatrice viennent parfois s'ajouter aux difficultés scolaires. Les relations compliquées (conflit ou harcèlement ressenti ou avéré par exemple) qu'entretiennent certains jeunes, aussi bien avec le personnel de l'école qu'avec leurs camarades, peuvent parfois entraîner une sorte de rejet de l'école, qui peut prendre la forme de comportements inadaptés au sein de la classe, d'absentéisme ou encore de phobie scolaire (Blaya, 2010). Pour la majorité des jeunes en situation de décrochage scolaire à Genève, on relève aussi une perte d'intérêt et de motivation à l'égard de la formation abandonnée. Le sentiment de ne pas avoir entrepris la bonne orientation entraîne souvent un désinvestissement dans la formation (Rastoldo, Amos & Davaud, 2009).

Graphique 3. Caractéristiques scolaires des jeunes décrocheurs genevois



Source : Petrucci & Rastoldo (2014)

Plusieurs travaux (Blaya, 2010 ; Guigue & Tillard, 2010 ; Potvin et *al.*, 1999) ont également montré l'importance du cadre familial dans le processus de décrochage scolaire. En effet, certaines difficultés familiales telles que la monoparentalité assortie de conditions économiques difficiles, des relations familiales conflictuelles ou encore une faible valorisation de l'école dans l'entourage, sont souvent présentes chez les jeunes en situation de décrochage. Dans certains cas, les jeunes peuvent être amenés à s'associer à des pairs déviants (Battin-Pearson *et al.*, 2000 ; Glassman, 2010) représentant une sorte d'alternative de substitution au cadre familial.

Certains jeunes en situation de décrochage évoquent parfois des difficultés d'ordres personnelles (dépression, problème à la maison ou de santé, anxiété vis-à-vis de l'école, vécu

d'évènements douloureux (décès/maladie d'un proche, divorce)). Ces situations personnelles sont souvent assorties de sentiments de tristesse, de solitude et d'incertitude (Glassman & Oeuvarard, 2004). A Genève, les difficultés personnelles sont mentionnées plus souvent par les décrocheurs un peu plus âgés, probablement davantage susceptibles de cumuler des problématiques sociales et personnelles (Petrucci & Rastoldo, 2015a), en parallèle de difficultés scolaires. Pour ces jeunes, la rupture scolaire, non anticipée, est vécue plus douloureusement.

2.5. Que deviennent-ils après l'interruption de formation ?

Après la rupture de formation, les jeunes connaissent des situations assez diverses allant de la reprise d'une formation ou d'une insertion rapide sur le marché de l'emploi à des trajectoires qui mènent vers une forme de marginalisation sociale (précarisation et parfois exclusion). Les parcours de ces jeunes sont souvent émaillés de solutions transitoires qui parfois se succèdent (reprise de formation/abandon, emploi/abandon) (Rastoldo, Amos & Davaud, 2009).

A Genève, environ la moitié des jeunes qui interrompent leur cursus sont de retour en formation l'année suivante. Cependant, raccrocher une formation n'est pas aisé pour tous les jeunes puisqu'environ les trois quarts d'entre eux avaient l'intention d'en reprendre une. Par ailleurs, le taux de reprise d'une formation est très différencié selon le niveau d'exigence scolaire de la filière abandonnée (77% de reprise pour la filière gymnasiale où les exigences scolaires sont plus élevées contre 19% pour les formations à niveau d'exigences scolaires moins importants).

Pour ceux qui tentent de s'intégrer dans la vie active sans diplôme, la transition s'opère dans de moins bonnes conditions que pour les jeunes certifiés puisqu'ils connaissent un risque de chômage plus élevé (24% contre 6%) et sont souvent peu satisfaits de la qualité de l'emploi qu'ils occupent (emplois précaires, peu qualifiés et/ou peu qualifiants) (Rastoldo *et al.*, 2009).

Enfin, certains jeunes ne sont ni en emploi, ni en formation après leur interruption de formation. La plupart mentionne n'exercer aucune activité principalement pour des raisons de santé, familiales ou d'apprentissage du français.

3. LES MESURES DE REMEDIATION MISES EN PLACE A GENEVE

Les mesures mises en place pour lutter contre le décrochage scolaire à Genève peuvent être classées en cinq catégories. Elles visent soit à maintenir les jeunes en difficultés dans le système de formation, soit à favoriser le retour à la formation des jeunes en rupture.

Un premier type de mesure se situe au niveau réglementaire. La formalisation d'objectifs ou d'obligations dans les textes officiels constitue souvent la première étape dans le développement de politiques publiques. Dans ce sens, plusieurs mesures ont été prises ces dernières années à Genève en matière de lutte contre le décrochage scolaire (par exemple, inscription de l'article 194 sur l'obligation de formation jusqu'à 18 ans dans la constitution genevoise en 2012, objectif de la CDIP de certifier 95% d'une classe d'âge, modification du

règlement de l'enseignement secondaire afin de lutter contre l'échec scolaire et le rallongement des parcours).

D'autres mesures concernent l'orientation des jeunes. Elles visent à accentuer l'implication des élèves et de leur famille dans la réflexion et la construction du projet professionnel ou scolaire. Ces mesures, dispensées dans toutes les écoles publiques du canton, ont lieu durant les trois dernières années de la scolarité obligatoire (CITE 2). Les élèves sont sensibilisés à la diversité des formations scolaires de niveau secondaire II et aux différents métiers existants. Cette initiation au monde professionnel se réalise par le biais de stages en entreprise, de visites dans des salons des métiers ou de présentations par des professionnels. Les élèves sont amenés à s'interroger sur leurs envies, leurs aspirations, leurs intérêts au regard de leurs capacités. Il y a également une volonté d'associer les parents à la réflexion du projet de leur enfant. En définitive, ces mesures tendent à lutter contre la perte d'intérêt pour la formation suivie et la démotivation des jeunes qui sont deux facteurs qui viennent alimenter le processus de rupture scolaire.

Des mesures d'ordre pédagogique sont également développées auprès des élèves qui rencontrent des difficultés scolaires. Elles sont le plus souvent dispensées au sein des écoles et interviennent tout au long de la scolarité. Cette assistance pédagogique englobe des mesures d'aide et de soutien qui se déroulent lors du temps scolaire ou à d'autres moments. Certaines mesures ciblent davantage le réapprentissage de notions fondamentales (comme par exemple les cours de rattrapage). D'autres contribuent à un travail d'approfondissement dans les disciplines principales (français, mathématiques, allemand) ou proposent également un rattrapage scolaire ciblé sur les disciplines principales en dehors de l'année scolaire et de la classe (cours d'appui d'été). En parallèle, plusieurs associations ou organismes privés apportent une aide extrascolaire aux élèves en difficultés (cours d'appui privés individuels ou en groupe).

D'un point de vue structurel, des mesures sont déployées à travers l'ensemble du système de formation genevois. Elles permettent d'intégrer les jeunes qui n'arrivent pas, à la fin de l'école obligatoire, à rejoindre directement une formation qualifiante de niveau secondaire II (CITE 3). Il s'agit par exemple des structures de transition scolaire et professionnelle. Elles accueillent les élèves en difficultés scolaires qui n'ont pas le niveau requis pour poursuivre des études générales et qui ne trouvent pas d'entreprises souhaitant les former dans le cadre d'un apprentissage professionnel. Ces structures de transition offrent alors à ces jeunes à la fois un espace de rattrapage scolaire et un espace de remobilisation et de définition d'un projet professionnel clair. Dans le même sens, des structures d'accueil s'adressent aux élèves nouvellement arrivés à Genève qui sont bien souvent allophones (Rastoldo *et al.*, 2013). Les efforts sont d'abord axés sur l'apprentissage du français, puis sur la construction d'un choix d'orientation ce qui induit parfois un complément de formation ou une remise à niveau des compétences scolaires nécessaires à la poursuite d'études. D'autres mesures structurelles proposent également des aménagements de parcours de formation par le biais de passerelles (ex. maturité professionnelle/université) ou de possibilités de réorientations et permettent ainsi une gestion plus souple et moins définitive de l'orientation. En somme, il est possible

d'envisager une formation professionnelle sans l'idée de renoncer à poursuivre des études tertiaires à un moment où les projets de formation sont parfois flous ou ambitieux.

Enfin, le cinquième type de mesures concerne le suivi des jeunes décrocheurs en vue de favoriser leur retour en formation. Certains dispositifs à caractère moins formel, fonctionnant plus avec une logique de proximité et une facilité d'accès, sont développés dans certaines communes. A l'échelle cantonale, un dispositif (Cap formations) centralise l'accueil des jeunes non scolarisés, sans qualification et sans activité professionnelle. Ce dispositif fonctionne sur une logique de type « Case management ». Les jeunes pris en charge bénéficient d'un accompagnement et d'un suivi individualisé par des professionnels de l'orientation qui leurs proposent des mesures en fonction de leurs besoins (mesures d'orientation et d'évaluation, d'appui scolaire, de soutien, d'insertion ou encore psychosociales).

4. DISCUSSION

Le fait que nombre de jeunes ne se rendent plus sur le chemin de l'école est un phénomène qui touche l'ensemble de nos sociétés. Les raisons qui les poussent hors des murs de l'école sont en revanche très variables.

De nombreuses recherches menées notamment en Europe sur cette thématique ciblent l'importance des sphères familiales, personnelles et de l'institution scolaire dans le processus de décrochage. L'échec scolaire, la perte de motivation dans l'école, des relations compliquées au sein de l'environnement scolaire (camarades, enseignants) et/ou familial et social (membre de la famille, groupe d'amis), le vécu d'évènements douloureux (décès/maladie d'un proche, divorce) ou de situations d'anxiété, d'angoisse, de dépression sont autant de caractéristiques que l'on retrouve chez bon nombre de jeunes (mais pas tous). Au final, la rupture de formation n'est d'ailleurs rarement la conséquence d'un fait isolé, mais résulte davantage d'une accumulation de difficultés pouvant intervenir tout au long de la vie des jeunes.

Dans le canton de Genève, qui a connu un mouvement de massification de la certification et où s'exerce un marché de l'emploi fortement concurrentiel, posséder un diplôme est un minimum requis pour espérer une insertion professionnelle de qualité. Les jeunes qui quittent le système de formation sans qualification se retrouvent dans une position souvent précaire tant professionnellement que socialement (par exemple : risque de chômage environ quatre fois plus élevé chez les non diplômés (OCDE, 2014)). Plusieurs mesures ont été mises en place par les autorités publiques afin d'atténuer ce phénomène. Les élèves genevois sont ainsi contraints par la loi de se maintenir en formation jusqu'à l'âge de 18 ans (Cst-GE 2012, Art. 194) et l'Etat s'est fixé comme objectif de faire en sorte que la plupart achèvent leur formation post obligatoire avec un titre en poche (cf. objectif de certifier 95% d'une classe d'âge (CDIP, 2011)). D'autres mesures davantage structurelles et scolaires ont également été développées (créations d'espaces de remobilisation autour d'un projet professionnel, rattrapage scolaire, passerelles possibles entre les formations) dans l'optique de permettre une gestion plus flexible des parcours de formation et ainsi lutter contre l'échec et le décrochage scolaire.

Le déploiement de toutes ces mesures ne suffit cependant pas à enrayer le processus de décrochage scolaire puisque Petrucci et Rastoldo (2015a) rapportent que 4,6% d'une cohorte d'élèves abandonne prématurément une formation en cours d'année. Les auteurs ajoutent toutefois que près de 47% de ces jeunes sont de retour en formation l'année suivante. Il n'en demeure pas moins qu'un jeune sur deux qui décroche semble se détacher totalement du monde scolaire, de ces règles, de ces exigences et normes de socialisation (Glassman, 2010). En définitive, la lutte contre la non scolarisation tout comme l'enrayement du processus de décrochage scolaire ne peut se faire qu'en impliquant toutes les dimensions politiques de la société (sociale, économique, éducative, santé), sans quoi la volonté affichée d'amener un jour tous les enfants sur le chemin de l'instruction ou tous les jeunes à une certification risque de ne rester qu'un vœu pieux.

REFERENCES

- Amos, J., Evrard, A., Hrizi, Y., Rastoldo, F. & Silver, R. (2010). *Les indicateurs de la formation professionnelle à Genève 2008/2009. La dynamique de la formation professionnelle*. Genève: SRED.
- Battin-Pearson, S., Newcomb, M. D., Abbott, R. D., Hill, K. G., Catalano, R. F. & Hawkins, J. D. (2000). Predictors of early high school dropout: a test of five theories. *Journal of Educational Psychology*, 92(3), 568-582.
- Bernard, P.-Y. & Michaud, C. (2014). 'Marre de l'école': les motifs de décrochage scolaire. *Notes du CREN*, 17.
- Blaya, C. (2010). *Le décrochage scolaire: l'école en difficulté*. Bruxelles: De Boeck.
- Blaya, C. & Fortin, L. (2011). Les élèves français et québécois à risque de décrochage scolaire: comparaison entre les facteurs de risque personnels, familiaux et scolaires. *L'orientation scolaire et professionnelle*, 40(1), 55-85.
- Boudesseul, G. & Vincent, C. (2012). Décrochage scolaire: vers une mesure partagée. *Bref du Céreq*, 298(1), 1-4.
- CDIP. (2011). *Déclaration 2011 sur les objectifs politiques communs concernant l'espace suisse de la formation*. Berne: Conférence suisse des directeurs de l'instruction publique.
- CEPP. (2011). *Evaluation de la politique d'information et d'orientation professionnelle en faveur des jeunes en rupture de formation*. Genève: Commission externe d'évaluation des politiques publiques.
- Constitution de la République et canton de Genève (Cst-GE) du 14 octobre 2012 (A 2 00).
- Constitution fédérale de la Confédération suisse (Cst) du 29 mai 1874 (RS 1 3).
- Constitution fédérale de la Confédération suisse (Cst) du 18 avril 1999 (RS 101).
- Davaud, C. & Rastoldo, F. (2012). La massification de l'enseignement secondaire II et ses effets à l'âge de la nouvelle "maturité", 1998-2008. In C. Magnin & C.-A. Muller (Ed.), *Enseignement secondaire formation humaniste et société. XVIe - XXIe siècle* (pp. 237-252). Genève: Slatkine.
- Davaud, C., Petrucci, F. & Rastoldo, F. (2011). *Rapport de synthèse à la Commission externe d'évaluation des politiques publiques. Analyse du système de données du dispositif d'encouragement à la qualification et à l'intégration professionnelle (EQIP)*. Genève: SRED.

- Etat de Genève. (1940). *Loi sur l'instruction publique (LIP)*. Genève: Etat de Genève.
- Fortin, L., Royer, É., Potvin, P., Marcotte, D. & Yergeau, É. (2004). La prédiction du risque de décrochage au secondaire: facteurs personnels, familiaux et scolaires. *Revue Canadienne des Sciences du Comportement*, 36(3), 219-231.
- Gilles, J-L., Potvin, P. & Tièche Christinat, C. (2012). *Les alliances éducatives pour lutter contre le décrochage scolaire*. Berne: Editions scientifiques internationales.
- Glassman, D. (2010) Le décrochage scolaire: une question sociale et institutionnelle. *VEI Enjeux*, 122, 10-24.
- Glassman, D. & Oeuvarard, F. (dir.) (2004). *La déscolarisation*. Paris: La Dispute.
- Guigue, M. & Tillard, B. (2010). Parents et professionnels du travail éducatif : une relation en tension. Regards croisés autour de 20 jeunes en difficulté. *Revue internationale de l'éducation familiale*, 27, 57-81.
- Hrizi, Y., Mouad, R., Petrucci, F. et Rastoldo, F. (2014). *Les parcours de formation des jeunes en difficultés scolaires à la fin du cycle d'orientation*. Genève: SRED.
- Janosz, M. (2000) L'abandon scolaire chez les adolescents: perspectives Nord-Américaines. *VEI Enjeux*, 122, 105-127.
- Lamamra, N. & Masdonati, J. (2012). Les arrêts prématurés en formation professionnelle. Entre échec de la transition et trajectoires non-linéaires vers l'insertion professionnelle. In F. Picard, & J. Masdonati (Ed.), *Les parcours scolaires et professionnels des jeunes* (pp. 155-182). Québec: Presses de l'Université Laval.
- OCDE. (2014). *Regards sur l'éducation 2014: Les indicateurs de l'OCDE*. Paris: Editions OCDE.
- OCSTAT. (2014). *Entreprises en relation avec un organisme de promotion économique et emplois, selon l'activité économique, en 2012*. Récupéré le 19 août 2014 de http://www.ge.ch/statistique/tel/domaines/06/06_02/t_06_02_4_03.xls
- OFS. (2015). Diplômes et compétences - Taux de diplômés du degré secondaire II. Récupéré le 15 décembre 2015 de <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/15/17/blank/01.indicator.405101.4015.html>
- Pagani, J. & Tanner, P. (2014). *Le décrochage scolaire: dimensions familiales, dimensions scolaires et parcours atypiques*. Genève: Université de Genève.
- Petrucci, F. & Rastoldo, F. (2015a). *Interruptions prématurées de la formation à Genève. Résultats de l'enquête auprès des jeunes décrocheurs*. Genève: SRED.
- Petrucci, F. & Rastoldo, F. (2015b). *Quels sont les facteurs de risque et les raisons invoquées pour le décrochage scolaire? Résultats d'une enquête menée à Genève (2013-2014)*. Genève: SRED.
- Petrucci, F. & Rastoldo, F. (2014). *Jeunes abandonnant prématurément leur formation au secondaire II à Genève*. Genève: SRED.
- Potvin, P., Deslandes, R., Beaulieu, P., Marcotte, D., Fortin, L., Royer, E. & Leclerc, D. (1999). Risque d'abandon scolaire, style parental et participation parentale au suivi scolaire. *Revue canadienne de l'éducation*, 24(4), 441-453.
- Rastoldo, F., Amos, J. & Davaud, C. (2009). *Les jeunes en formation professionnelle. Rapport III: Le devenir des jeunes abandonnant leur apprentissage*. Genève: SRED.

Rastoldo, F., Wassmer, P.-A., Evrard, E., Kaiser, C. & Alliata, R. (2013). *Analyse des dispositifs d'accueil et d'intégration des élèves primo-arrivants allophones*. Genève: SRED. Secrétariat d'Etat à l'économie. (2015). *La situation sur le marché du travail en août 2015*. Berne: Direction du travail (SECO).